

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2019/n°3/7.6/21-02/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	27

Date de la convocation : 14-02-2019

Date de l'affichage : 15-02-2019

**OBJET :**

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
RELATIVE AU GSO AIGUES-MORTES,  
CAMARGUE GARDOISE  
FINANCEMENT POSTE CHARGE DE  
MISSION**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le VING ET UN FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

Sabine ROUS à J. SOLEYROL

Guillaume BER à C. BONATO

Alexandra BONNET à Rachida BOUTEILLER

**Absents :** C. BERTINI – A. JACINTO

**Secrétaire de séance :** Véronique BONVICINI

**- Rapporteur : Le Maire**

A l'appel de la Région Occitanie, aux côtés du PETR Vidourle Camargue, des communautés de communes Petite Camargue et Terre de Camargue, des communes du Grau-du-Roi, de Saint-Gilles, et d'Aigues-Mortes, de Gard Tourisme, du Département du Gard et des Offices du tourisme du territoire, le Syndicat a travaillé à l'élaboration d'un vaste programme de développement écotouristique du territoire de Camargue Gardoise

Ce travail de plusieurs mois a abouti à la constitution d'un dossier de candidature au label « Grand Site Occitanie », dont nous avons été lauréats en date du 13 avril 2018 sous l'appellation « Aigues-Mortes, Camargue Gardoise ».

L'objectif est de permettre au territoire d'approfondir sa démarche de développement d'un tourisme durable expérientiel, des quatre saisons, basé sur une importante stratégie de déplacement doux, de gestion des flux, mais aussi une stratégie numérique innovante, et d'amélioration de la qualification environnementale de son offre, l'ensemble dans un soucis d'équilibre territorial.

Les communes d'Aigues-Mortes, de Saint-Gilles, du Grau-du-Roi, la communauté de communes Terre de Camargue et la communauté de communes Petite Camargue décident, par la présente convention, du financement conjoint d'un poste de chargé de mission pour mener à bien cette ambition et la mise en œuvre du programme d'actions « Grand Site Occitanie », affecté au Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise. L'objet de la présente convention (*ci-annexée*) est la répartition de la prise en charge du financement d'un poste de chargé de mission dédié à l'accomplissement du plan d'action « Grand Site Occitanie Aigues-Mortes, Camargue gardoise ».

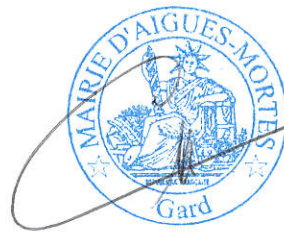
En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat,
- d'autoriser M le Maire à signer la convention jointe en annexe à la délibération et plus largement tout document relatif à cette affaire,

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité :

- adopte les propositions.



Le Maire,  
Pierre Maumejean